

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 mai 2017

Cotisations sociales

Cotizen, un service de paiement simplifié en ligne pour les entreprises

L'Agirc-Arrco, le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), la Fédération française de l'assurance (FFA) et la Mutualité française lancent Cotizen, un nouveau service de paiement dématérialisé des cotisations sociales destiné aux entreprises et tiers-payeurs.

Cotizen est un nouveau service de paiement en ligne des cotisations sociales qui s'ajoute aux possibilités de paiement déjà proposées par les organismes complémentaires via la DSN (Déclaration sociale nominative).

Cotizen offre la possibilité aux entreprises ou à leurs tiers-payeurs de régler en ligne, à partir d'un même portail internet, les cotisations sociales des organismes de retraite complémentaire, de prévoyance, de santé et de retraite supplémentaire.

Différents moyens de paiement sont proposés par le service, dont la carte bancaire ou la demande de prélèvement. Simple, fiable et sécurisé, Cotizen facilite ainsi les échanges et optimise le suivi des opérations de paiement.

Pour payer ses cotisations, la personne habilitée par l'entreprise - le spécialiste de la paie, le comptable ou le tiers-payeur- se connecte sur www.cotizen.fr et crée un compte utilisateur en renseignant les informations Siret/Nom/Prénom. L'entreprise ou son tiers payeur accède alors à son tableau de bord lui permettant de visualiser et de régler les cotisations à payer à chaque organisme de protection sociale. Celui-ci a également la possibilité d'effectuer un paiement libre (du montant de son choix), de consulter ses cotisations soldées ainsi que l'historique de ses opérations. Pour l'accompagner lors de ses premières démarches, une vidéo et une aide en ligne sont mises à sa disposition. Pratique, le site est accessible depuis une tablette ou un Smartphone.

Les entreprises et tiers-payeurs ont d'ores et déjà la possibilité de régler via Cotizen leurs cotisations de retraite complémentaire des institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco*. En ce qui concerne leurs autres cotisations (santé, prévoyance et retraite supplémentaire) des institutions de prévoyance, assurances et mutuelles, le service sera progressivement offert par chaque organisme.

Pour en savoir plus : www.cotizen.fr

(*) Cotisations des institutions de retraite complémentaires : AG2R Réunion, Apicil, Caisse réunionnaise de retraite, CGRR, Humanis, Ircam, Klesia, Malakoff Médéric.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agirc-Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Ces régimes, à gouvernance paritaire, comptent 1 600 000 entreprises et 18 millions de salariés. Chaque mois, ils assurent une retraite à 12 millions de retraités. Cette retraite s'ajoute à celle versée par le régime de base. La part de la retraite complémentaire dans la retraite totale représente entre 35 et 55 % de la pension versée. Pour tout complément d'information, rendez-vous sur le site Internet www.agirc-arrco.fr.

CTIP

Organisation professionnelle, le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent plus de 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance, décès). Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la prévoyance collective.

FFA

Créée en juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) représente les entreprises d'assurances et de réassurance opérant en France, qu'il s'agisse de sociétés anonymes, de mutuelles d'assurance ou des filiales d'assurance des groupes bancaires, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché. Elle est le porte-parole de référence de la profession auprès des interlocuteurs publics, privés, ou associatifs en France comme à l'international.

Mutualité Française

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Les mutuelles, qui protègent près de 35 millions de personnes, sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent également un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé.

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

Agirc-Arrco

Catherine FAVRE - 01 71 72 14 38 - cfavre@agirc-arrco.fr

CTIP

Miriana CLERC - 01 42 66 92 58 - clerc@ctip.asso.fr

FFA

Benoît DANTON - 01 42 47 93 80 - b.danton@ffa-assurance.fr

Mutualité Française

Constance BAUDRY - 06 85 29 82 22 - constance.baudry@mutualite.fr